Trente-huitième Année — N° 181 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES VENDREDI 30 JUIN 1893

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

OUBAIX-TOURCOING. . . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS. . . 26 fr. . UN AN. . . 50 fr.
ORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, à PARIS, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28 à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

ROUBAIX, LE 29 JUIN 1893.

L'affaire des documents anglais

La *Cocarde* publie un article intitulé : *Ne touchez pas à la hache ! Le coup de l'amende*, et signé : *La Rédaction*, dont nous extrayons les passages suivants :

« Le directeur de la *Cocarde* a reçu hier, dans sa prison, notification du procureur général, que, n'ayant point payé les 7,800 francs d'amende qu'il doit à l'Etat, la contrainte par corps était fixée à une année et que s'il ne payait aussitôt, il ne sortirait du Dépôt que pour aller à Ste-Pélagie.

» Et on nous l'a dit, ou plutôt on nous l'a fait dire, « la capitulation ou la mort; l'aplatissement devant Clémenceau, aujourd'hui maître incontesté du gouvernement, ou la prison; Sainte-Pélagie après le Dépôt, et si ce n'est pas suffisant, on trouvera autre chose : On achètera des créances, on vous poursuivra jusqu'à ce que vous tombiez. On trouvera bien quelque monstrueuse machination, mais Sainte-Pélagie suffira nous savons que le directeur de la *Cocarde* est pauvre, il restera en prison et son journal tombera ».

» Eh bien ! non, la *Cocarde* ne tombera pas. »

La *Justice* prétendait ce matin qu'on n'en voulait qu'à M. Clémenceau, et que, pour faire disparaître les noms qui ne devaient pas paraître, on avait collé sur chaque nom une bande de papier. La *Cocarde* répond :

« Les photographies portent tous les noms inscrits sur la liste originale; l'opérateur n'en a dissimulé aucun, et M. Millevoye en a lu la nomenclature complète, sans la moindre exception, à la tribune de la Chambre ».

Enfin, à propos de la lettre trouvée chez M. Ducret, et dont un passage a attiré l'attention du juge d'instruction, la *Cocarde* donne les explications suivantes :

« Norton venait, disait-il, d'être chassé de l'ambassade d'Angleterre, on avait vent de ses relations avec la *Cocarde* et la plus active surveillance ne manquerait pas, au dire du nègre, d'être exercée sur ses faits et gestes.

» Aussi, pour rendre vraisemblables ses rapports avec M. Ducret, demanda-t-il à ce dernier de motiver, à l'avenir, des rendez-vous par un prétexte de traduction à faire. M. Ducret, dont la méfiance n'était pas éveillée, consentit à faire ce dont le priait ce dernier. »

L'instruction

L'instruction de l'affaire des faux papiers de M. Millevoye continue activement.

On paraît avoir réuni des éléments suffisants pour déterminer la responsabilité de chacun dans cette affaire et rendre avant peu des ordonnances.

Tout d'abord, il résulte de l'interrogatoire de Mme Norton, que son mari ne s'appelle pas du tout Norton: cet individu a donné un faux état-civil lors de sa première condamnation à Marseille; et, au moment de son mariage, il ne possédait aucun papier, si bien que la cérémonie dut être célébrée à l'étranger, dans un consulat français.

Conformément à la décision prise par la Chambre, M. Pierre, secrétaire général de la présidence, s'est rendu ce matin au ministère de la justice, et il a remis entre les mains de M. Guérin, garde des sceaux, avec une lettre de M. Casimir-Périer, président de la Chambres, les pièces qui avaient été déposés sur le bureau de la Chambre au cours de la fameuse séance de mercredi dernier par M. Millevoye; le garde des sceaux a envoyé le dossier à M. Athalin qui a procédé immédiatement à l'examen de ces documents.

D'autre part, M. Atthalin a pu obtenir des autographes du diplomate anglais prétendu signataire des susdits documents; il a passé la matinée à confronter non-seulement la signature et l'écriture, mais encore le style général du fonctionnaire du *Foreign-Office*.

M. de Cesti a été entendu à 3 heures par M. Atthalin.

M. Clément ne lèvera pas les scellés chez M. de Cesti aujourd'hui, comme le bruit en avait couru. Lorsque cette opération sera faite, M. Clément opérera une perquisition chez M. de Cesti, en présence de ce dernier.

M. Arthur Meyer n'est pas encore venu chez le juge d'instruction.

Ni Norton, ni M. Ducret n'ont été interrogés aujourd'hui.

M. Marinoni, directeur du *Petit Journal*, dément de Contrexeville où il se trouve, qu'il ait acheté ou offert d'acheter à Norton ses documents.

Paris, 27 juin. — Avant de quitter, cette apres-midi, le cabinet du juge d'instruction, M. de Cesti a demandé qu'on enlevât les scellés qui sont apposés 83, faubourg St-Honoré, dans ses bureaux.

Au cours de la perquisition que vous pouvez ordonner, a-t-il dit, on verra par mes papiers que je ne suis l'agent de personne.

M. Arthur Meyer, directeur du *Gaulois*, a été appelé dans le cabinet de M. Atthalin, cette après-midi.

Documents nouveaux

Paris, 28 juin. — Nous apprenons aujourd'hui d'une source incontestable que M. Atthalin, le juge d'instruction chargé de l'affaire Ducret-Norton, a reçu hier de Londres différents papiers révélateurs de source anglaise d'une certaine importance, si l'on en juge par le fait suivant :

Aussitôt que M. Atthalin a en en possession les papiers qu'il venait de recevoir, il s'est empressé de les communiquer au procureur de la République qui, à son tour, s'est rendu aussitôt auprès du ministre de la justice avec lequel il a conféré sur la valeur et la source de ces nouveaux papiers dont on va bien certainement entendre parler.

Norton à l'ambassade anglaise

Paris, 28 juin. — La *Cocarde*, dans une édition supplémentaire, dit qu'une personne allant souvent à l'ambassade d'Angleterre, y a vu à différentes reprises un individu dont le signalement répond exactement à celui de Norton. Cet individu paraissait être à l'ambassade comme chez lui et ne semblait nullement un homme qui vient solliciter des secours.

La *Cocarde* ajoute qu'elle précisera si c'est nécessaire.

Le même journal dit qu'un de nos confrères a recueilli à la sûreté générale de la bouche du directeur les déclarations suivantes :

« Vous comprenez que je ne puis rien vous dire dans la circonstance. L'affaire du vol de l'ambassade d'Angleterre est peut-être étrangère à celle des documents Norton, mais peut-être a-t-elle, avec elle une certaine corrélation. »

La culpabilité de M. Ducret, directeur de la « Cocarde »

Paris, 28 juin. — La question des faux documents sur laquelle on épilogue depuis quelques jours semble avoir fait un grand pas aujourd'hui dans la voie de la lumière. Le rôle du fameux Norton et celui de M. Ducret seraient mieux connus maintenant.

S'il faut en croire ce qu'on affirme au Palais et ce que disent énergiquement les reporters favorisés de « tuyaux» sérieux, la montagne accoucherait d'une souris et il n'y aurait là qu'une banale manœuvre d'escroquerie.

Voici donc la version qui circule ; elle est bien contraire, on le verra, aux prévisions presque générales, et elle tendrait à mettre hors de cause, jusqu'à plus ample informé, au moins, l'ambassade d'Angleterre.

M. Ducret aurait tout machiné, rédigeant les papiers et les faisant traduire en anglais par le nègre.

On ajoute même que, contrairement à une première version donnant comme prochaine la mise en liberté provisoire de M. Ducret, ce dernier aurait été mis au secret depuis ce matin.

On rappelle, d'autre part, que chez Norton, le commissaire Tourny, découvrit, sur un calepin, une minute de la liste lue à la tribune par M. Millevoye, avec les noms, les chiffres, etc., des lettres de rendez-vous de M. Ducret et aussi cette invite caractéristique : « Pressez les traductions, on s'impatiente. »

Enfin au domicile de M. Ducret, M. Goron aurait mis la main sur des extraits de journaux dont la teneur correspondait parfaitement aux faits annoncés, aux vues exposées, aux pronostics formulés dans les lettres signées du nom de M. Lister.

On précise même à ce sujet que des découpures d'articles du *National* sur la politique étrangère, des articles signés Charly, avaient été l'objet d'une reproduction presque textuelle.

En agissant comme il l'a fait, le directeur de la *Cocarde* aurait eu pour but de soutirer de l'argent à divers personnages ennemis de l'Angleterre et de M. Clémenceau.

Il visait, paraît-il, M. Marinoni, M. Millevoyé et même M. Arthur Meyer. A ce dernier, il fournit même, il y a quelques semaines, une information aussi sensationnelle qu'inexacte, dont on se rappelle, et faisant prévoir la prochaine abdication de la reine Victoria.

C'est sur ce dernier point et aussi sur un autre concernant un général français que le directeur du *Gaulois* a été interrogé par M. Atthalin.

En réalité, le *Gaulois* a été, lui aussi, victime du nègre.

Le *Figaro* avait éventé la mèche.

En revenant au cas de M. Ducret, disons que, malgré l'insistance avec laquelle on le condamne dès à présent, malgré la précision du détail qui le donne comme pleurant, découragé, prêt aux aveux, il y a lieu d'attendre encore, au moins quant au mobile qui l'a poussé à agir comme il l'a fait.

M. Meyer chez le juge d'instruction

Paris, 28 juin. — Le *Gaulois* publiera demain la déposition de M. Meyer auprès de M. Atthalin.

Le directeur du *Gaulois* a révélé qu'il a reçu entre le mois de mars et le début de juin quelques visites de Norton, venu pour lui offrir des papiers qu'il disait provenir de l'ambassade d'Angleterre.

Norton reçut quelques louis sur les deux ou trois informations accueillies par M. Arthur Meyer. Norton faisait lui-même au *Gaulois* la rédaction de ces pièces. Il se plaignait de ne pas toucher assez.

Le directeur du *Gaulois* dit que c'est Norton qui lui confirma la nouvelle de l'abdication de la reine Victoria. Dans son avant-dernière visite, il offrit à M. Meyer une liste que le directeur du *Gaulois* ne peut affirmer être celle lue par M. Millevoye mais qui comprenait cependant le nom de Rochefort.

M. Arthur Meyer se jugeant édifié rendit la liste à Norton en lui disant : « Vous n'en trouverez pas un sou nulle part. »

A plusieurs reprises, M. Meyer avait été frappé de la ressemblance de certaines informations de la *Cocarde* avec celles que lui apportait Norton.

Il en fit faire l'observation à ce dernier qui ne reparut plus.

Lorsqu'il fut question des documents Millevoye, M. Meyer se douta bien que c'étaient ceux qu'il connaissait déjà, mais il ne dit rien, parce qu'il n'avait pas été consulté et que son intervention pouvait être dénaturée.

A lui aussi, du reste, on avait garanti que la fameuse liste ne serait ni lue ni publiée.

Après sa déposition, M. Meyer a été confronté avec Norton. Ce dernier lui aurait avoué qu'un jour, M. Ducret l'engagea à aller trouver avec ses documents le directeur du *Gaulois* et ne pas hésiter à lui soutirer de l'argent.

NORTON ET LE « FIGARO »

Le *Figaro* raconte qu'en offrant ses papiers à M. Millevoye, le mulâtre Norton n'en était pas à son coup d'essai.

Déjà, en 1888, Norton avait offert. au *Figaro*, des documents accablants contre l'Angleterre. Cette fois, ce n'était pas M. Clémenceau qui était en jeu, c'était M. Crispi.

A cette époque, M. Crispi faisait annoncer par ses journaux qu'un traité liait l'Angleterre à l'Italie et qu'en cas de guerre, la flotte anglaise, unie a la flotte italienne, couperait nos communications avec l'Algérie et transformerait la Méditerranée en un vaste lac franco-italien.

A ce moment, Norton écrivit de Marseille au directeur du *Figaro*, qu'il avait en main des papiers permettant de perdre M. Crispi. Il les offrait au prix de 15,000 fr. Il demandait à venir à Paris. Un rédacteur du *Figaro* alla le voir à Marseille. Il le trouva dans un véritable taudis.

Le mulâtre lui montra de nombreux dossiers ficelés contenant des lettres scellées de différents cachets et timbrées de différents pays.

Le rédacteur lui demanda où était le *texte* du fameux traité naval que le mulâtre avait promis de fournir.

Le mulâtre ne le montra pas, mais en revanche il alla chercher dans son armoire un mémoire fort intéressant, démontrant que M. Crispi avait promis à des financiers l'appui officiel de l'Italie si on lui versait une somme d'argent.

Par malheur, ce mémoire, d'ailleurs fort authentique, n'était pas une pièce secrète. C'était un mémoire déposé au greffe du tribunal de Genève où l'on pouvait le copier, moyennant rétribution.

Le mulâtre montrant son dossier dit qu'il renfermait le traité naval, mais qu'à cause de tiers intéressés dans l'affaire il ne pouvait le livrer que moyennant argent. Bref l'offre fut rejetée.

Le *Figaro* ajoute qu'en mars dernier Norton essaya d'entrer en relations avec le journal. Il envoya un article disant que M. Barbe, avec la complicité de M. de Freycinet et de Cornélius Herz, avait vendu la poudre sans fumée à l'Italie et la mélinite à l'Angleterre. L'article fut refusé.

Ces révélations un peu tardives du *Figaro* montrent que Norton, bien avant de connaître MM. Ducret et Millevoye, faisait le commerce des faux papiers.

LE RAPPORT DE M. VALLÉ SUR LE PANAMA

M. Ernest Judit dit, dans le *Petit Journal*, au sujet du rapport de M. Vallé sur le Panama — rapport dont nous avons parlé :

« Le public perçoit peut-être vaguement, mais sûrement, qu'il s'opère à cette heure un grand travail, assez malpropre, pour noyer dans une immense amnistie tout ce que le procès de Panama a fait jaillir d'ordures, de scandales et de trahisons. Il vient de paraître un rapport Vallé qui a pour but de clore les enquêtes parlementaires, en déclarant seuls coupables, dans les tripotages passés, ceux qui les ont flétris !

» Il est permis de se moquer du monde, mais pas trop : car il y a des bornes à l'impudence, si elle tient à être pratique.

» Le moment n'est pas encore venu d'étudier par le détail la cuisine qui mijote dans les bas-fonds honteux de la Chambre.

» Seulement il est à propos de rappeler les protégés de M. Vallé à la prudence.

» Je me bornerai à deux citations concluantes.

» Le 21 novembre 1892, M. Baïhaut, qui n'était pas mis *directement* en cause dans le Panama, jugea indispensable de prendre la parole, et il terminait ainsi un long panégyrique de sa conduite, de son innocence :

« Lors de la campagne à laquelle M. Numa Gilly a attaché son nom, certaines insinuations ont été dirigées contre ma personne. Je tiens à rappeler simplement à la Chambre que le jour où les membres de la commission du budget diffamés avec moi se rendirent à Nîmes, j'eus soin de me faire accompagner d'un avocat, lequel au premier mot prononcé à l'audience par le défenseur du diffamateur au sujet de l'indiscrétion du *Temps*, se leva et prit, en mon nom, des conclusions. Quelques jours après, j'intentai un procès devant la cour d'assises de mon département. Je demandai que la lumière se fît complète ; de nombreux témoins furent cités, les débats prirent toute l'ampleur possible, et justice me fut rendue par un arrêt sévère.

» Je puis donc dire, en descendant de la tribune, que je suis de ceux, messieurs, qui ont su défendre leur honneur. (*Applaudissements au centre et à gauche*) ».

« Trois mois après, devant la cour d'assises de la Seine, à l'audience du 9 mars, le même M. Baïhaut, baissant humblement la tête, disait d'une voix lente et éteinte :

« — *Je suis coupable et ma confession publique sera complète. Je ne trouverais pas de mots capables d'exprimer mon repentir et ma douleur... Depuis deux mois que je suis dans ma cellule en face de ma conscience, je me demande comment j'ai pu faillir.*

» *Durant les quinze années que j'ai servi avec dévouement la France et la République, je n'ai pas eu un instant de défaillance. Une seule fois, dans une heure de folie, j'ai manqué à mon devoir... Je suis ici, songeant au passé, à l'avenir compromis, au sort qui m'attend, aux êtres qui me sont chers. Je demande pardon à mon pays d'avoir risqué de compromettre peut-être son bon renom, si ce renom pouvait être compromis par une faute individuelle.* »

» Le 21 mars, l'ancien ministre des travaux publics s'entendait condamner ainsi :

BAÏHAUT, *dégradation civique, cinq ans de prison, 750.000 francs d'amende et remboursement de 375.000 francs à la Compagnie de Panama.*

« Je n'insiste pas.

« M. Baïhaut expie seul aujourd'hui, dans la prison d'Etampes, le crime qu'il commit en compagnie de tant de complices.

» Qu'on ne pousse pas l'imprudence trop loin, en soulignant sa solitude actuelle, en attirant maladroitement l'attention sur les manœuvres qui ont réduit à ce minimum de sanction le châtiment des concussionnaires. » ERNEST JUDET. »

LES PETITS PAPIERS

L'affaire Pourbaix en Belgique

Un journal de Bruxelles, le *Patriote*, rappelle la fameuse affaire Pourbaix, à propos des papiers Millevoye, et fait les réflexions suivantes :

« Il est impossible, à ce propos aussi, de ne pas rappeler la presse maçonnique belge à un peu de modestie. Pour ne citer qu'une circonstance, son penchant pour les papiers de provenance suspecte se donna vilainement carrière lors de l'affaire Pourbaix.

» Des fumistes — pas plus forts que le noir faussaire de Millevoye — avaient laissé entendre qu'ils détenaient ou pourraient procurer, enrubannées de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, les lettres amicales autant que confidentielles adressées par plusieurs ministres conservateurs à des agents marrons de la police de sûreté.

» Aussitôt la joie fut grande en Hiram. Un ingénieur, coté comme une des fortes têtes du monde libre-penseur, évalua à 100,000 francs le prix d'une pareille trouvaille. Le plus cossu des journaux de la Loge mit en campagne ses plus fins limiers. Des négociations ardentes, haletantes, s'ouvrirent. M. Bara fut consulté. M. Janson fournit des indications. Toutes les cavernes où les chauves-souris de la Maçonnerie battent de l'aile hebdomadairement retentirent agréablement de la nouvelle : l'*Etoile* allait publier la correspondance secrète des ministres avec les agents provocateurs !

» M. Canler, dans ses lettres au *Journal de Liège*, annonça, avec l'aplomb d'un homme sûr de son fait, des choses absolument renversantes... Depuis six semaines le public était allumé, alléché, mis en appétit. Un beau jour, un monsieur parut dans les bureaux du *Patriote*. Il agissait dans l'intérêt de la cause catholique !... Il voulait prévenir un abominable scandale ! Moyennant 25.000 francs, le *Patriote* pourrait racheter la fameuse correspondance ! On répondit au monsieur par un bel éclat de rire qui signifiait ceci, très clairement : Il n'y a pas de correspondance, et ceux qui se disent en possession de lettres de MM. les ministres n'ont qu'à les publier, si le cœur leur en dit...

» Le jour même, la Loge fut avertie. Les démarches, ou cessèrent ou perdirent de leur empressement. Le hasard a voulu que, deux mois plus tard, le *Patriote* fut en état de produire tout le récit circonstancié de cette affaire, avec lettres, dépêches, etc., à l'appui. Les Jason de la presse maçonnique, qui étaient partis à la conquête de cette *Toison d'Or* furent peut-être un tantinet mortifiés de la divulgation de leur mésaventure, mais personne dans leurs rangs, ne les semonça.

» D'où il suit que tous ne sont pas également à l'aise, même en Belgique, pour rire de M. Millevoye. » C. »

M. CARNOT A MARLY

C'est jeudi, que M. le président de la République s'est installé à Marly dans le château que Mme veuve Boissaye a mis gracieusement à sa disposition.

Par une ironie douce de l'histoire, le rêve caressé par Louis XIV va se trouver réalisé pour un successeur qu'il n'aurait jamais prévu. Le grand roi avait voulu trouver sous les arbres de Marly une retraite champêtre, un véritable ermitage.

Le site était fait à ravir, la forêt avec ses hautes et mystérieuses futaies, son ruisseau murmurant, chose rare sur ces hauteurs, était à souhait pour le calme. De là, on découvre un riant horizon sur la Seine, les hauteurs de Cormeilles, Saint-Germain et sa forêt.

La future demeure du président de la République est en haut de la colline. Un peu en retrait de l'église de Marly-le-Roy, se présente, modestement à première vue, la façade de « Mes Délices, » le château que M. Carnot va habiter jusqu'à la séparation des Chambres.

Dès la grille, les bâtiments principaux apparaissent. C'est une grande et belle maison de campagne à allures sans prétentions, mais où règne le confort. On ne saurait lui assigner un style bien exact. L'extérieur en est de briques avec chaînes imitant la pierre blanche, bustes et autres motifs de décoration également peints en blanc.

Le château, assez important et flanqué de dépendances sérieuses, est tout entouré de grands arbres, de verdure et de parterres anglais bien tenus. La situation surtout en est merveilleuse. Posée à cent dix mètres d'altitude, la résidence de campagne que Mme veuve Boissaye a mise à la disposition du président de la République est entourée d'un parc de vingt hectares entièrement clos de murs, mais communiquant directement et par mainte issue avec la charmante forêt de Marly.

Bien situé et pouvant être considéré comme la plus grande propriété de Marly, le château de « Mes Délices » apparaît de plus comme un endroit des mieux choisis pour la retraite. Là, M. Carnot pourra compléter dans un asile tranquille, l'amélioration déjà apportée depuis quelques jours à sa santé. Sans fatigue, il pourra, deux fois par semaine, assister, à l'Elysée, au conseil des ministres.

UNE EXÉCUTION CAPITALE A VERSAILLES

Versailles, 28 juin. — Ce matin a eu lieu l'exécution de Dupalu, condamné, le 22 avril dernier, à la peine de mort par la cour d'assises de Seine-et-Oise.

Jules Dupalu était ce précoce assassin qui, âgé de dix-huit ans seulement, avait tué à coups de couteau, pour les voler, deux vieillards de soixante-quatre et soixante-cinq ans, amis de sa famille, les époux Combier, qui lui témoignaient une affection toute paternelle. Le crime avait été accompli avec une férocité qui écartait toute circonstance atténuante.

Depuis sa condamnation, Dupalu, mis en cellule à la maison d'arrêt de la rue Saint-Pierre, s'était montré d'une indifférence absolue, mangeant avec appétit et dormant avec la plus grande tranquillité, même depuis le rejet de son pourvoi. Comptant sur son jeune âge, il n'avait jamais douté que le président de la République signât son recours en grâce et commuât la peine capitale en celle des travaux forcés à perpétuité. Il n'en a rien été, et M. Deibler, avec ses aides, est arrivé, dans l'après-midi d'hier, à Versailles.

Ce matin, à deux heures un quart, M. Chrétien, procureur de la République, est entré avec l'aumônier, le gardien-chef de la prison et un commis-greffier, dans la cellule de Dupalu qui dormait profondément. Toutes les précautions avaient été prises la veille pour que le condamné ne se doutât de rien, et des couvertures avaient même été étendues dans la galerie qui dessert les cellules pour amortir le bruit des pas.

Dès que Dupalu fut réveillé, M. Chrétien lui apprit que son recours en grâce avait été rejeté par le président de la République, et il l'exhorta à avoir du courage,

— On en aura ! répondit simplement l'assassin qui jusqu'à la fin a montré le plus grand calme.

Le procureur de la République demanda au condamné s'il avait de nouvelles révélations à faire à la justice. Il n'en reçu que cette réponse : « Non ! »

Dupalu demanda alors à entendre la messe, qui fut dite par l'aumônier, et il y reçut la communion.

A trois heures, le condamné est rentré dans sa cellule avec l'aumônier, et il a écrit une lettre de deux pages à sa mère, sans perdre rien de son sang-froid.

L'exécuteur des hautes-œuvres est arrivé à la prison avec ses aides à trois heures quinze. La toilette s'est faite sans incident; Dupalu a demandé un verre de rhum et une cigarette. Après quoi, il a remercié le gardien-chef et ses deux gardiens. Il a été surtout touché des précautions prises par le gardien chef, qui lui a épargné jusqu'au dernier moment les terreurs que les bruits inaccoutumés causent aux condamnés à mort.

A trois heures et demie. Dupalu est monté dans la voiture de M. Deibler. Il avait près de lui ses deux gardiens et l'aumônier. Quelques minutes avant quatre heures, la voiture, escortée par des gendarmes à pied et à cheval, arrivait au pont Colbert. Le service d'ordre était fait par une compagnie du génie, un peloton de cuirassiers, les gendarmes et les sergents de ville de Versailles, sous la conduite des quatre commissaires de police de la ville, que dirigeait M. Bossière, le commissaire central.

A quatre heures, l'exécution de Dupalu était terminée. On a rapporté son corps à l'hôpital de Versailles, où sa mère, qui habite Franconville et qui a été prévenue par télégramme, viendra le réclamer aujourd'hui.

LA SITUATION DE LA FABRIQUE DE SOIERIES

Le marché de l'étoffe, dit le *Bulletin des Soies*, est, comme celui de la matière première, d'une nullité complète, absolue. Cette abstention des acheteurs d'étoffe s'explique par les mêmes raisons que l'abstention des acheteurs de soie. Les commissions remises au mois d'avril ont été fort importantes et cette période de suspension d'ordres nouveaux se fut, sans aucun doute, produite même dans l'hypothèse où aucun changement ne fût survenu; mais la faiblesse du prix des soies encourage encore davantage les hésitations des maisons intermédiaires qui attendent d'être fixées sur la répercussion que la baisse de la matière première pourra exercer sur les prix des tissus. Et en cela leur attente pourrait être déçue.

Il convient, en effet, de remarquer que les ordres de la saison d'automne ont été basés sur une moyenne de prix de soie assez basse, grâce aux achats que la fabrique avait échelonnés depuis quelque temps, et celle-ci devra plutôt augmenter ses prix de revient pour les ordres supplémentaires. De même que la répercussion de la hausse de la soie sur l'étoffe a été très lente, de même il en sera de la répercussion de la baisse, et cette situation, que les acheteurs auront de la peine à s'expliquer, aura pour résultat de rendre les affaires plus difficiles et plus tardives. On commence déjà à l'éprouver; à en juger par le travail des ateliers de teinture, la production tend à se ralentir.

Les exportations de soieries françaises, qui, à la fin d'avril dernier, présentaient un léger excédent d'un million de francs environ sur la période correspondante de l'année dernière, se sont ralenties et le tableau des cinq premiers mois donne le total de 108 millions 864.000 francs contre 112 1/2 millions pendant la période correspondante de 1892 et de 1891.

Ce résultat est dû, en très grande partie, comme on le verra dans nos documents, à la diminution des expéditions à destination de l'Angleterre, et devrait être attribué aux préoccupations que la crise australienne a fait naître de l'autre côté du détroit pendant le mois dernier. Ce marché est, en effet, à raison de l'expansion de son commerce international, très sensible aux influences de ce genre. Nos exportations aux Etats-Unis d'Amérique conservent, au contraire, une avance importante sur les chiffres de l'année dernière.

La morte saison d'été bat, plus tôt que de coutume, son plein sur les grands marchés de consommation, et les courriers de Paris, Londres et New-York sont nuls. Toutefois, ne nous lassons pas de le répéter, la saison de printemps, à Paris spécialement, a été très importante dans les rayons de soieries, et le ralentissement actuel de la vente s'explique amplement par les chaleurs précoces qui valent la préférence de la consommation aux lainages très légers et de nuances claires. Le satin et le velours restent les tissus désignés pour l'automne prochain.

NOUVELLES DU JOUR

Une réception chez M. Challemel-Lacour, président du Sénat

Paris, 28 juin. — M. Challemel-Lacour a donné aujourd'hui un dîner suivi de réception auquel il avait invité plusieurs sénateurs de droite, notamment MM. de Kerdrel, Buffet et Lacombe. Ces messieurs se sont rendus à son invitation.

Dans les salons, on s'est entretenu de la volte-face du président du conseil relativement au cas du préfet Barjeton.

Les membres de la majorité du Sénat paraissent résolus à provoquer demain un débat étendu en exigeant de M. Dupuy de s'expliquer à un point de vue général, en dehors de celui particulier que traiterait M. Maret, sénateur de Seine-et-Oise.

Le Czarevitch à Berlin

Berlin, 28 juin. — Le czarevitch est arrivé à 8 h. 1/2. Il avait exprimé le désir de rendre visite à l'empereur Guillaume.

L'empereur lui a fait transmettre ses regrets, étant retenu à Kiel.

Le tzarewitch est reparti ce soir à 10 h. 1/4 poursuivant son voyage sur Londres.

Berlin, 28 juin. — On est plus que surpris dans les cercles diplomatiques de la réponse transmise au czarewitch qui aurait exprimé le désir de voir l'empereur.

Personne n'est dupe du prétexte mis en avant par l'empereur qui se prétend retenu à Kiel.

Guillaume, dans son humeur vagabonde, s'est dérangé certes pour des motifs moins sérieux.

On y voit, en conséquence, dans cet incident, le refroidissement entre les deux cours qui prend sa source aussi bien dans la rupture du traité de commerce, que dans la brouille qui sépare Guillaume de sa mère, l'impératrice Frédéric, et de sa grand'mère, la reine Victoria. On échange là-dessus de nombreux et même inquiétants commentaires.

Le droit sur l'alcool

Paris, 28 juin. — M. Peytral, ministre des finances, a été entendu par la commission du budget.

Il a déclaré ne pouvoir accepter le droit de 200 francs sur l'alcool fixé par la commission. Le Sénat ayant fixé ce droit à 195 francs, M. Peytral n'a pas caché à la commission qu'il serait très difficile d'obtenir de la Chambre haute une modification aux chiffres qu'elle a arrêtés.

Toutefois à titre de transactions M. Peytral proposait à la commission de réduire à 5 centimes au lieu de 10 centimes la taxe par hectolitre sur les congés pour négociants en gros, taxe repoussée hier par la commission et pour suppléer à l'insuffisance des ressources de porter le droit sur l'alcool à 197 fr.

La commission n'a pas admis cette manière de voir, a maintenu la suppression de la taxe sur les congés et a consenti à porter le droit sur l'alcool à 197 fr. 50.

La discussion du budget

Paris, 28 juin. — Comme nous l'avons annoncé, la discussion générale du budget commencera demain à la Chambre.

Voici la liste des orateurs inscrits pour y prendre part: MM. Doumer, Codet, Jamais, Wickersheimer, Pelletan et Aynard.

En outre de ces orateurs, il faut compter M. Antonin Dubost, rapporteur-général, et M. Peytral, ministre des finances, dont l'intervention est certaine.

Il y a tout lieu de croire que la discussion générale sera terminée samedi.

En tout état de cause, on ne prévoit pas dans les cercles parlementaires que le vote du budget et de la loi des finances puisse avoir lieu avant le 14 juillet.

Les députés de gauche ont déjà un grand nombre d'amendements électoraux, ce qui retardera d'autant le vote final.

L'incident du Préfet de Seine-et-Oise

Paris, 27 juin. — M. Dupuy a accepté la question de M. Maret, sénateur de Seine-et-Oise, sur le remplacement de M. Barjeton, préfet de son département.

La question viendra demain au Sénat.

M. Maret interrogé par un de nos confrères, a confirmé ce que nous avons dit hier sur l'incident Barjeton et a ajouté :

« Le ministre, je crois, n'a brusquement changé d'avis que sur les observations d'un député radical et d'un ancien député radical de Seine-et-Oise.

» Il me semble que ces faits, qui ont également ému nos autres collègues et amis de Seine-et-Oise doivent être portés à la tribune du Sénat.»

Les évènements du Siam

Londres, 28 juin. — Le *Times* publie, dans sa deuxième édition, une dépêche de son correspondant de Bangkok, datée du 27 juin, annonçant l'arrivée de la canonnière française le *Lutin* devant la ville.

Des dispositions auraient été prises à bord en vue d'une action éventuelle.

Les Siamois prendraient de grandes mesures de défense sur la côte.

Ils auraient coulé trois vaisseaux à l'embouchure de la rivière, pour en réduire autant que possible l'entrée. Ils sont prêts à compléter cette estacade aussitôt qu'il sera nécessaire.

Le même journal publie une seconde dépêche de Bangkok, datée du 28, disant que l'amiral français est attendu cette nuit devant la barre de Bangkok.

BOURSE DE PARIS DU 29 JUIN

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
97 77	3 0/0			97 65	97 60	97 50
.. ..	4 1/2 0/0				106 25	106 25
92 50	Italien			92 90	91 75	91 50
3850 ..	Banq. de France			3855 ..	3845 ..	3845 ..
146 .	B. d'Escompte			141 .	143 ..	143 ..
675 ..	Banq. de Paris			650 ..	650 .	651 ..
976 ..	Crédit Foncier			977 ..	975 ..	975 ..
762 ..	Créd. Lyonnais			761 .	762 ..	761 ..
112 ..	Crédit Mobilier				110 ..	112 ..
1507 ..	Lyon					1507 .
1900 .	Nord					1902 ..
18 ..	Panama					18 ..
2682 ..	Suez			2681 ..	2681 .	2680 .
1380 ..	Gaz					1390 ..
650 ..	Autrichiens			646 ..	646 ..	646 ..
225 ..	Lombards			225 ..	221 .	221 ..
156 ..	Nord Espagne			154 .	154 .	154 ..
191 ..	Saragosse			191 ..	191 ..	187 ..
637 ..	Méridionaux			651 ..	651 ..	651 ..
.. ..	Métaux				4 73	4 73
506 87	Egypte			505 ..	503 12	503 12
9613 16	Hongrois		./..	9619/32	95 7/16	95 1/4
22 07	Turc			22 05	22 ..	21 85
596 25	Banq. Ottomane			593 75	593 12	596 62
66 1/4	Extérieure			6513/16	65 5/8	65 1/4
379 37	Rio-Tinto			378 75	378 12	376 25
.. ..	Tharsis					117 50
2213/16	Portugais		./.	./..	2211/16	21 5/8
.. ..	Consolidés					.. ./.
.. ..	Russe 1880					.. ./.
99 50	Russe consolidé				99 40	99 40
78 75	Russe nouveau			78 65	78 65	78 60
.. ..	Fonc. d'Autriche					
461 ..	Dynamite			460 ..	460 .	461 ..
.. ..	3 0/0 nouveau					
.. ..	Alpines					115 ..
112 ..	Câbles			113 ..	112	112 .
69 05	Russe Orient			69 ..	68 85	69 85
525 ..	Impérial			522 ..	521 ..	524 ..
90 ..	Mobilier espag.			85 ..	85 ..	85 ..
.. ..	3 0/0 amortiss.					
.. ..	C. d'Esc. nouv.					
.. ..	Générale					
.. ..	Est					
.. ..	Lyon (obligat.)					
.. ..	Midi					
.. ..	Nord (obligat.)					
.. ..	Orléans					
.. ..	Ouest					
.. ..	Anglais					
.. ..	Autriche or					
.. ..	Belge 3 0/0					
.. ..	Ville d'Amiens					
.. ..	Lille 1860					
.. ..	Lille 1863					
.. ..	Ville de Lyon					
.. ..	V. de Roubaix					
.. ..	Fives-Lille (act)					
.. ..	Téléphone					
.. ..	Voitures 4 0/0					
.. ..	Suez (obligat.)					
.. ..	Cacérès					
.. ..	Asturies					
.. ..	Foncières 1883					
.. ..	Rente Foncière					
.. ..	Cacérès (act.)					
.. ..	Est (oblig.)					
.. ..	Midi (oblig.)					
.. ..	Béthune					
.. ..	Picardie					
.. ..	Nord-Est					
.. ..	Ouest (act.)					
.. ..	Orléans (oblig.)					
.. ..	Fives [illegible]					

BOURSE DE LILLE DU 29 JUIN

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd.
			OBLIGATIONS		
Lille 60, r. 400		115 50	Tramw. Nord.		432 50
» 63, r. 400		138 75	Union lin. N.		465 .
» 68, r. 500		520 ..	Gaz de Wazem		515 .
» 77, r. 500		503 ..	Ch. d. fer Econ.		502 ..
» 84, r. 400	403 50	403 50	Denain Anzin.		520 ..
» 84, 1/4		405 ..	Tréfilerie		507 50
» 87, r. 400		403 ..	CHARBONNAGES		
» 90, r. 500		500 ..	Amiche, 12e		10975 ..
Roub.-Tourc.		48 ..	Anzin, 400e d.	4440 ..	4450 ..
Amiens		420 ..	Blanzy		1780 ..
Dép. du Nord		408 50	Bruay		13000 ..
Tourcoing 1878		510 ..	Bully-Gren., 6e	2880 ..	2900 ..
Armentièr. 86		515 ..	Campagnac		725 ..
Douai, libérée		501 ..	Carvin	1225 ..	1330 ..
» non lib.,		504 ..	Courrières, 10e		1183 .
Verley, Decr.		1300 ..	Crespin		485 ..
Ce Platel et Cie		300 .	Douchy		2700 ..
Crédit d. Nord		486 25	Dourges		7700 ..
H. Devilder		1100 ..	Drocourt, 1re s.		4700 ..
Banq. ré. Nord		500	Escarpelle		2050 ..
Ce Esc. Roub.			Epinac		735 ..
Gaz de Wazem		512 75	Ferfay		390 ..
Le Nord, ass.		2800 ..	Fléchinelle c.5		375
Union g. Nord		450 ..	Fléchinelle		500
St-Sauv. Arras		160 ..	Lens		28475 ..
Un. lin. Nord		140 ..	Liévin		9550 ..
Constr. Anzin			Marles 30 0/0		13900 ..
Ciments franç		270 ..	Marles 70 0/0		15550 ..
Estrée-Blanch		250 ..	Meurchin		4700 .
Tramw Nord		40 ..	Ostricourt		479 50
L. Allart, t. p.		400 ..	Sincey-le-R.		3 75
Id. 375 p.			Thivencelles		180 ..
Chem Econom		502 ..	Vicoigne et N.		18890 ..
Delgutte et Cie		522 50	OBLIGATIONS		
Ce Liquid R.-T.			Bethune 1877.		460 .
Eaux Dunkerq	529 ..	530	Blanzy 1876		525 50
Tréfilerie		4010 ..	Drocourt 1885.		540 ..
Biache-St-V.		3500 ..	Fléchinelle 87.		250 ..
Denain Anzin.		455 ..	Marles 1886		519 50
Usin Villerupt		450 ..	Liévin 1885		505 ..

Marchés de Lille du 29 juin 1893

SUCRES. — Raffinés n° 1, cote officielle, 126 50 à .. ..; 88 degrés, cote com., 47 25 à . ..; n° 3, cote com., ...

HUILES. — Huile épurée pour quinquet 72 fr. l'hectolitre; huile de colza 66 fr.

ALCOOLS. — 3/6 betteraves disponible, offert 45 75 à . . .; demandé . . . à . . . .

Cours de clôture au comptant du 29 juin

Cours Précédent	VALEURS	Cours du jour
97 70 ./.	3 0/0	97 45 ./.
.. . ./.	3 0/0 1891	.. ./.
98 75 ./.	3 0/0 amortissable	98 40 ./.
106 15 ./.	4 1/2 0/0 1883	106 15 ./.

Dernière Heure

(De nos correspondants particuliers, et par FIL SPECIAL)

Le général Dodds

Paris, 29 juin. — Il se confirme que le général Dodds, à l'expiration de son congé de convalescence, prendrait le commandement de la brigade d'infanterie de marine en garnison à Rochefort.

Ce commandement lui serait d'ores et déjà réservé : c'est ce qui explique qu'il est en ce moment occupé provisoirement par un colonel d'infanterie de marine.

L'inspection hygiénique

Paris, 29 juin. — Des instructions sont envoyées aux préfets pour l'inspection prochaine des pharmacies, drogueries et épiceries.

Les inspecteurs devront comprendre dans leurs visites les établissements d'eaux minérales tenues par des personnes non diplômées et les fabriques d'eaux gazeuses, notamment les fabriques d'eaux de Seltz, dont l'emploi est souvent l'objet de critiques médicales.

Les fabricants et dépositaires de pain d'épices, de dragées, de sirops et de certains produits alimentaires dont la vente s'étend de plus en plus dans les épiceries, seront également soumis à l'inspection.

Un duel à mort

Paris, 29 juin. — Ce n'est pas à Paris qu'aura lieu le duel à mort dont nous avons discrètement indiqué les causes, entre deux gentilhommes espagnols.

Les notes parues dans les journaux et les précautions prises par l'ambassade d'Espagne, ont décidé les deux adversaires à choisir un autre terrain.

On suppose qu'ils se sont dirigés vers la frontière d'Espagne. Nous en aurons des nouvelles bientôt.

Les manœuvres de cavalerie

Paris, 29 juin. — Les régiments de cavalerie opérant sans réservistes, les manœuvres des divisions permanentes et provisoires s'effectueront sans changements résultant de la convocation des électeurs pour le 20 août.

M. le général marquis d'Espeuilles s'installera dans l'Indre-et-Loire à partir du 1er septembre pour visiter les cantonnements qu'occuperont, aux alentours de Bléré, les douze régiments et les six batteries des divisions Grandin et Duhesme.

Les plus longues marches imposées aux troupes appelées à manœuvrer en Touraine sont celles des 24e dragons et 13e hussards qui viendront de Dinan, et des deux batteries à cheval du 35e d'artillerie, qui ont l'ordre de quitter Vannes le 21 août.

Le prince Roland Bonaparte

Paris, 29 juin. — Le prince Roland Bonaparte vient de rentrer à Paris, après un séjour de plusieurs mois aux Etats-Unis et au Canada.

Avant de quitter Halifax, le prince a déjeuné chez l'amiral Hopkins, qui lui a fait visiter l'escadre anglaise et a mis à sa disposition un des grands torpilleurs de la station pour parcourir la rade et le port militaire.

A New-York, le prince a également visité, sur un navire du gouvernement, les nouveaux travaux de défense.

Au fort Hamilton, une revue et des exercices à feu avaient été commandés à son intention par le général Howard.

Le traité de commerce franco-russe

Paris, 29 juin. — Dans le monde diplomatique on est vivement intéressé par la double nouvelle qui circule en ce moment ; conclusion d'un traité de commerce entre la Russie et la France et échec définitif de la chancellerie allemande, qui avait, elle aussi, essayé de se rapprocher de son puissant voisin de l'Est.

On fait surtout ressortir avec quelle habileté la France a su, en faisant des concessions sur les pétroles, aboutir à la signature d'un traité qui est, en définitive, tout à son avantage, tant au point de vue matériel qu'au point de vue moral. L'issue de ces négociations donne en effet un éclatant démenti aux journaux officieux allemands qui prétendaient voir certains symptômes de refroidissement entre les deux pays amis, et l'échec du gouvernement allemand souligne encore le succès que la diplomatie française vient de remporter en Russie.

Un sinistre en mer

Quimper, 29 juin. — Hier, entre minuit et une heure du matin, la chaloupe de pêche *Saint-Corentin* était surprise par la tempête au moment où elle était ancrée à l'est de Raguène.

Le patron Le Furic mit à la voile pour chercher à se réfugier dans la rivière l'Aven, mais arrivée à trois cents mètres de la côte, la barque fut désemparée et s'échoua sur les récifs, précipitant, au milieu de la mer en furie, les huit hommes qui la montaient.

Cinq d'entre eux sont sauvés; les trois autres ont disparu sous les flots; ce sont les nommés Guyader, Le Naour et Guillou, de Célau-en-Nevez.

Les deux premiers laissent chacun une veuve et deux orphelins.

Deux autres pêcheurs, Ollivier et Caillou sont très grièvement blessés.

Les élections allemandes

Berlin, 29 juin. — On connait enfin le résultat complet des élections du Reichstag.

Voici un tableau comparant la composition du nouveau Reichstag, à celle du précédent :

	Nouveau Reichstag	Reichstag de 1890
Conservateurs	72	67
Parti de l'Empire	23	19
Nationaux-libéraux	53	43
Progressistes	36	68
Démocrates du Sud	11	10
Centre	96	104
Sauvages	8	8
Guelfes	7	10
Polonais	19	16
Danois	1	1
Alsaciens	9	10
Antisémites	17	5
Socialistes	45	36
Totaux	397	397

La santé de la princesse de Bismarck

Berlin, 29 juin. — La princesse de Bismarck est très souffrante. Le professeur Schwenniger a été appelé à Friedrichsruhe.

L'inventeur de l'hélice des navires

Vienne, 29 juin. — Aujourd'hui a eu lieu à Mariabrunn, l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Reszels, l'inventeur de l'hélice des navires. L'archiduc Charles-Louis assistait à la cérémonie. L'amiral Sterneck a prononcé le discours inaugural.

Une importante découverte relative au choléra

On signale de Munich une importante découverte relative au choléra.

Le professeur R. Emmerick, aidé du docteur Ziro Tsuboi, de Tokio, après une série de longues et délicates expériences, est parvenu à établir que le choléra asiatique est un empoisonnement nitreux provoqué par le bacille Koch.

Les deux savants ont d'abord établi que sur les lapins l'empoisonnement par l'acide nitreux produisait les mêmes phénomènes morbides que l'inoculation du choléra.

Ils ont constaté ensuite que cet empoisonnement produisait sur l'homme des effets analogues à ceux du choléra.

L'analyse spectrale du sang des personnes et des animaux succombant à l'empoisonnement par l'acide nitreux donne des résultats analogues à celle du sang des cholériques et la même identité a été constatée dans le sang des chiens et lapins morts à la suite de l'inoculation du choléra et de l'empoisonnement par l'acide nitreux.

Si cette découverte, dont s'occupe en ce moment tous les journaux allemands, se confirmait, le moyen de combattre efficacement le choléra ne tarderait pas à être trouvé.

La passion des timbres-poste

Zurich, 29 juin. — La vente des 30,000 cartes postales de 5 centimes, créées spécialement pour l'exposition internationale des timbres-poste, a donné lieu aujourd'hui à une véritable bagarre.

Le public s'est rué sur le guichet de vente et l'a envahi. Il y a eu plusieurs blessés. On a dû transporter le guichet de vente au théâtre. Ces cartes se sont revendues jusqu'à 20 et 25 francs.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 29 juin

Présidence de M. CASIMIR-PÉRIER, président.

La séance est ouverte à deux heures.

Le démantèlement de Cambrai

La Chambre adopte un projet de loi concernant le démantelement de Cambrai.

Les huiles minérales

M. GRAUX, rapporteur de la commission des douanes. — J'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission des douanes sur le projet relatif aux modifications à apporter au régime des huiles minérales.

Ce rapport conclut à l'adoption du projet du gouvernement avec modifications introduites par la commission.

Je demande l'urgence et la discussion immédiate, d'accord avec le gouvernement.

M. BURDEAU. — Je demande le renvoi du projet à la commission du budget, pour qu'elle puisse l'examiner au point de vue budgétaire.

La commission du budget ne laissera pas longtemps attendre son avis.

M. TERRIER, ministre du commerce. — J'accepte le renvoi à condition que l'on puisse discuter aujourd'hui.

La Chambre déclare l'urgence et renvoie le projet à la commission du budget.

Propositions diverses

La Chambre prend en considération une proposition de loi de M. Pommier, ayant pour objet de compléter les articles 78 et 79 du Code civil relatifs aux actes de décès et une résolution de M. Camille Fouquet relative à l'établissement d'une situation annuelle de la dette de l'Etat.

Suspension des droits sur les fourrages

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. de Mackau adoptée par la Chambre, et avec modification par le Sénat, ayant pour but la suspension des droits de douane sur les fourrages.

M. JOURDE. — En raison des circonstances actuelles, ne pourrait-on suspendre également le droit de 60 centimes qui frappe les issues de froment.

M. MELINE. — La Chambre ne peut pas greffer sur ce projet des propositions qui viendront mieux à leur place quand on discutera samedi les propositions.

SÉNAT

Séance du jeudi 29 juin

Présidence de M. CHALLEMEL-LACOUR

La séance est ouverte à 3 heures 05.

Le général Loizillon dépose 3 projets de loi concernant 1° le rengagement des sous-officiers, 2° la loi sur les cadres, 3° les retraites proportionnelles.

Le Sénat adopte une proposition de loi tendant à modifier le n° 611 du tarif des douanes.

LA QUESTION MARET

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Maret pour poser une question à M. le ministre de l'intérieur.

M. MARET. — Je voudrais savoir quels faits ont motivé le changement du préfet de Seine-et-Oise. On a parlé de son attitude à l'occasion du banquet de Hoche mais dans cette circonstance, sa conduite a paru à tous plus digne d'éloges que de blâme.

Le banquet Hoche est célébré depuis 25 ans à Versailles. Il a d'abord été une protestation contre l'empire, puis il a perdu ce caractère et tout le monde pouvait y assister.

Vous avez tous suivi le mouvement d'adhésion à la République qui s'est produit depuis quelques années, j'ai contribué à le développer dans le departement de Seine-et-Oise et l'an dernier, j'ai voulu donner à nos collègues ralliés une occasion de manifester leur sentiment.

J'avais désiré qu'ils y fussent invités. Je n'ai pu l'obtenir. (Rumeurs). Ils n'y ont assisté que comme souscripteurs.

Cette année, le comité des banquets voulant écarter les intrus, a-t-il dit, (Rires) a décidé qu'on n'assisterait plus au banquet que sur invitation. Dans ces conditions je m'adressai à deux des membres du Sénat qui font partie du comité.

L'autorisation demandée fut refusée. Je n'avais plus qu'à décliner l'invitation en ce qui me concernait personnellement.

Ma lettre n'a pas été écrite à la légère; elle n'exprime que des regrets.

Le préfet, avisé de ces faits, soumit la question à M. le président du conseil, qui l'engagea à ne pas assister au banquet, mais, samedi à trois heures, M. Dupuy lui donna par dépêche l'ordre d'assister à ce banquet.